



AVIS

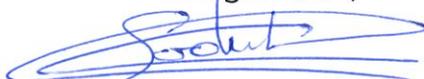
OBJET : Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la création d'un passage piéton avenue de Nivelles

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 28 mai 2024, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la création d'un passage piéton avenue de Nivelles.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

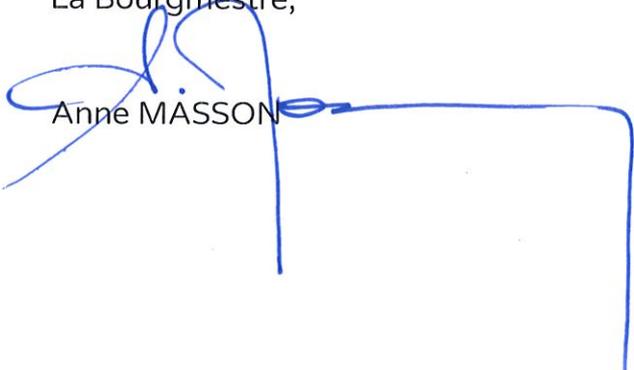
Wavre, le 3 juin 2024

La Directrice générale,



Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,



Anne MASSON